



HAL
open science

Licence STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives. 2017, Université d'Orléans. hceres-02027186

HAL Id: hceres-02027186

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027186>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Université d'Orléans

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences, ingénierie

Établissement déposant : Université d'Orléans

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) est une formation pluridisciplinaire dans le domaine des activités physiques et sportives (APS). La licence permet l'acquisition d'un socle pluridisciplinaire de connaissances scientifiques et de compétences technologiques et techniques dans le domaine des activités physiques. A l'Université d'Orléans, la mention de licence comprend quatre parcours : *Activité physique adaptée et santé* (APAS), *Management du sport* (MdS), *Education et motricité* (EM) et *Entraînement sportif* (ES). Le parcours APAS vise à développer des compétences dans la prise en charge adaptée en activités physiques et sportives. Le parcours EM vise à enseigner les activités physiques, sportives et d'expression dans tout établissement ou structure à vocation éducative. Le parcours ES forme à l'encadrement de différents publics à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel. Le parcours MdS permet d'acquérir des compétences afin d'être en mesure d'organiser, développer ou diriger des structures privées ou publiques, des événements ou des projets. Une poursuite d'études en master est possible après la licence STAPS, ou une insertion professionnelle grâce à la délivrance d'une carte professionnelle pour l'encadrement des activités physiques et sportives, pour les spécialités APAS, ES et EM.

Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs scientifiques de la licence et les compétences attendues, sont bien détaillés en cohérence avec les fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).</p> <p>En revanche, l'objectif général de contribuer au progrès social mériterait d'être argumenté. La poursuite d'études est possible mais ne constitue pas un objectif prioritaire pour tous les parcours. Les objectifs professionnels et les métiers vers lesquels les spécialités amènent, sont incomplètement renseignés d'une part, pour les filières délivrant des cartes professionnelles (APAS, ES et EM) et d'autre part, pour la filière MdS laquelle n'en délivre pas et qui amène majoritairement les étudiants vers un master.</p>
Organisation
<p>La 1^{ère} année de licence (L1) est commune à l'ensemble des parcours, et est principalement destinée à l'enseignement des matières scientifiques en lien avec l'activité physique et sportive humaine. Les enseignements pratiques et théoriques d'APS représentent 42 % au 1^{er} semestre (S1) puis, diminuent au cours des semestres suivants sans toutefois disparaître. Les parcours se spécialisent à partir du 3^{ème} semestre (S3) jusqu'au 6^{ème} semestre (S6) avec une part croissante des enseignements de parcours. La pluridisciplinarité des formations STAPS est prise en compte avec une répartition des enseignements de sciences de la vie et sciences humaines et sociales équivalente dans le tronc commun. Le S6 comporte un stage dans la spécialité choisie. Cette organisation est conforme au cadre national des formations.</p>

Une unité d'enseignement (UE) sur le handicap est en tronc commun en S2. Cette orientation pédagogique, originale, amène à s'interroger sur le contenu de cette UE et sa transversalité aux quatre spécialités, laquelle n'est pas expliquée dans le dossier.

Le dossier manque de clarté et de précisions afin de comprendre complètement la logique de la formation. En S2, le dossier mentionne l'existence de neuf UE de tronc commun au choix. S'il s'agit d'UE à choisir, le nombre de choix n'est pas précisé (une UE ou plusieurs) et, de façon surprenante, ces UE ont des volumes très différents (de 14 heures à 48 heures), et l'une d'elles est un stage. Le dossier mentionne des UE libres en S3, S4 et en S5, avec un intitulé 1^{ère} UE libre, sans autres éléments de compréhension. La répartition cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) n'est pas présentée dans le dossier. Le dossier n'indique pas non plus si des travaux pratiques (TP) existent. Dans le parcours EM, en S5 et S6, le dossier ne précise pas si les UE « APS objet de formation : natation, ou CO, ou cirque ou acrosport » sont toutes obligatoires ou au choix.

Positionnement dans l'environnement

Au sein de l'Université d'Orléans, la licence STAPS constitue un des cinq domaines de formation. Une autre mention de licence STAPS existe au sein de la même Communauté d'universités et d'établissement (ComUE) portée par les universités de Poitiers et de Limoges dont l'éloignement est significatif.

Les conséquences récentes de la réorganisation, en 2016, de la ComUE Léonard de Vinci, et les modifications subséquentes ne peuvent donc pas figurer dans le dossier déposé antérieurement.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée de 21 enseignants du 2nd degré, 19 Maîtres de Conférences (MCU) et 5 Professeurs des Universités (PU). La formation est pilotée par le responsable de la mention.

Il existe des responsabilités pédagogiques par spécialité et un coordinateur par champ disciplinaire dont le rôle n'est pas précisé, tant sur la coordination des contenus entre UE que sur la coordination sur toute la licence, puisque les besoins et les logiques dans chaque parcours de formation sont par nature très différents. Le dossier ne mentionne pas de réunions régulières de l'équipe de formation puisqu'elles sont programmées « au besoin ».

En lisant le dossier, on se demande vers qui les étudiants se tournent pour gérer les diverses questions et problèmes à résoudre en L1. Un responsable de la L1 pourrait avoir sa place dans l'équipe pédagogique d'une part, pour assurer la coordination entre les enseignements qui relèvent tous du tronc commun en L1 et d'autre part, au regard des effectifs élevés.

Les données fournies dans le dossier sur le nombre d'heures supplémentaires (de 25 pour les PU à 192 pour les enseignants du 2nd degré), datent de 2012. L'évolution chiffrée du nombre d'heures statutaires d'enseignement non couvert par les enseignants de l'équipe pédagogique, aurait permis d'apprécier la surcharge d'enseignements évoquée sur toute la licence. Il est aussi mentionné un recours de plus en plus important à des vacataires sans précisions supplémentaires, hormis le chiffre de 60 % d'enseignements assurés par des vacataires pour le parcours EM ; ce qui est trop élevé. Le dossier mentionne que la gestion ainsi que la quantification des missions des vacataires, échappe à l'équipe pédagogique, sans indiquer comment elle envisage de se saisir de ce point.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Du fait de la grande attractivité de la formation STAPS (plus de 700 demandes en 1^{er} choix en 2016), à partir de 2013, la mise en place d'une capacité d'accueil a limité le nombre d'étudiants en L1. Sur la période 2011-2015, le nombre d'étudiants a été compris entre 435 et 558.

La répartition des effectifs dans les quatre parcours est semblable à ce qui peut être observé ailleurs. Pour les L3 inscrits en 2014/2015, le parcours EM accueille le plus d'étudiants (39 %) et le parcours MdS le moins d'étudiants (15 %).

Le taux de réussite en L1 est habituel pour une licence généraliste (entre 44 % et 59 % en 2014/2015). Le dossier ne permet pas d'interpréter ces fluctuations importantes de taux de réussite entre les années, puisqu'aucune analyse ne figure dans le dossier à partir des données d'étudiants inscrits et de reçus.

Pour l'année 2014/2015, le taux de passage de L2 à L3 est compris entre 77 % (MdS) et 94 % (APAS). Le taux de réussite en L3, pour la même année, est compris entre 72 % (ES) et 94 % (MdS). De façon surprenante, les taux de réussite entre 2012 et 2015 ont augmenté malgré une hausse des effectifs. Le dossier ne fournit pas d'éléments permettant d'apprécier les éventuelles mesures ayant été mises en place qui expliqueraient cette augmentation.

Le parcours APAS s'inscrit dans une interaction locale avec le milieu professionnel et des partenariats implantés au niveau local. Le dossier ne mentionne pas de lien avec les centres hospitaliers (universitaires) les plus proches ni d'implications de professionnels de santé dans la formation. Cet aspect mérite d'être développé. Pour les autres parcours, le partenariat avec le tissu local ou régional n'est pas renseigné.

Le dossier souffre de données incomplètes (insertion professionnelle et poursuite d'études) ou absentes (devenir des étudiants ayant échoué), alors qu'il existe une continuité locale Licence-Master. Le nombre d'étudiants ayant obtenu leur licence et poursuivant en master, pour l'année 2014/2015, est compris entre 16 % (ES) et 72 % (EM). Une précision est apportée pour les étudiants du parcours MdS qui intègrent pour 50 à 70 % un master local de l'Institut d'Administration des Entreprises.

<p>Bien qu'il soit revendiqué que la licence STAPS offre de vraies possibilités d'insertion directe dans la vie professionnelle, aucune donnée chiffrée n'est indiquée concernant le devenir des étudiants diplômés.</p> <p>Les enquêtes internes pilotées par l'équipe pédagogique et les travaux de l'observatoire d'insertion de l'Université d'Orléans, s'ils existent, ne sont pas mentionnés dans le dossier.</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>Excepté l'implication d'enseignants-chercheurs dans la formation, il n'est pas fait mention d'un adossement à la recherche plus précis. Une UE « Initiation à la recherche » obligatoire pour deux parcours (APAS et ES) existe en S6, sans que soient décrits le contenu et les modalités de cette UE. Le dossier ne précise pas si les étudiants réalisent des stages de recherche dans des laboratoires de recherche situés sur Orléans et/ou adossés à la formation.</p> <p>Le dossier ne précise pas si les étudiants des filières EM et MdS, intéressés par la recherche, peuvent suivre des stages d'initiation à la recherche. L'absence de responsables pédagogiques MCU ou PU pour ces deux parcours peut expliquer cette absence de valence « recherche » dans les formations.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>Les étudiants obtiennent avec leur diplôme des cartes professionnelles (pour les parcours APAS, ES et EM) qui confirment la réelle adéquation entre la formation et les métiers visés. Le dossier mentionne que l'Université d'Orléans est la seule (en France ?) à offrir autant de cartes professionnelles à l'issue de la licence ES, sans fournir de détails.</p> <p>Hormis la présence de stages, du L1 au L3, et d'un enseignement de professionnalisation, abordé uniquement en L1 avec un enseignement de 20 heures (CM, TD), dont les détails et les démarches de l'étudiant ne sont pas développés, il n'y a pas d'informations précises sur ce point. Le plan « réussite en licence », s'il existe, n'est pas mentionné.</p> <p>La nature et le volume d'enseignements réalisés par des professionnels dans les différentes spécialités (et particulièrement pour les formations professionnalisantes telles que APAS et ES), permettraient d'apprécier l'implication et l'articulation effectives des professionnels dans la formation. Toutefois, cette articulation existe puisque des conventions ont été signées entre l'université et plusieurs structures en APAS, telles que le comité handisport, des instituts médicaux-éducatifs, permettant la mise en place des stages des étudiants. Des relations avec le tissu socioprofessionnel local pour ce parcours sont nombreuses et adaptées, mais elles ne sont pas présentées pour les autres parcours. Les fiches RNCP sont fournies.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>Les stages sont proposés sur toute la durée de la licence et ont des formes diversifiées (observation, milieu sportif, spécifiques aux parcours). Ils ont des objectifs de formation et de préprofessionnalisation. Ils sont proposés, en S2 pour tous, en S3, S5 et S6 (EM), en S4 et S6 (APAS) et en S6 (ES). Le dossier est incomplet, tant sur la durée des stages en L1 et L2 qui n'est pas renseignée, que sur les attendus ; ce qui ne permet pas d'apprécier le complet dispositif. Le dossier mentionne simplement qu'il s'agit de stages d'observation dans le milieu, en L1, sans préciser leur nature. En L2, le stage d'observation a lieu en milieu sportif.</p> <p>Le dossier est peu clair sur la durée des stages dans les différents parcours en S6 et sur les UE préparant ces stages en S5. Les objectifs des stages ne sont pas renseignés, ni les contenus des heures d'enseignements dans les UE de stage (4 heures de CM, TD en EM ou 14 heures d'ED (enseignement dirigé ?) en ES). En outre, si la durée du stage est identique pour tous les parcours, il n'est pas précisé ce qui justifie des crédits européens (ECTS) plus élevés en ES (5) que dans les trois autres spécialités (3 ECTS).</p> <p>Le dossier ne mentionne pas l'existence de projets tutorés.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>La volonté de favoriser les relations internationales n'apparaît pas dans le dossier. Par exemple, la formation ne propose pas de préparation à des certifications de compétences en langues de l'enseignement supérieur.</p> <p>Le volume horaire des enseignements d'anglais est relativement réduit sur la licence pour les parcours ES, APAS et EM (46 heures) et présents majoritairement en L1 (30 heures). La disparition de l'anglais dès L2 est préjudiciable à la fois pour la progressivité et pour le maintien d'un minima de connaissances. Des enseignements d'anglais à partir de L2 et maintenus en L3 seraient plus appropriés, d'autant qu'il existe une UE « Initiation à la recherche » en S6.</p> <p>Le dossier ne mentionne aucun chiffre quant à la mobilité étudiante et la coopération avec le service des relations internationales de l'université. Seuls sont évoqués des échanges avec des universités étrangères au Portugal, Espagne et Canada. Le dossier indique que les étudiants en mobilité internationale en S6 doivent effectuer un stage en France pour valider le semestre sans que les raisons soient expliquées. Le nombre d'étudiants étrangers intégrant la formation par les procédures de validation, n'est pas renseigné.</p>

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement en L1 est régi par un tirage au sort, fixé à 350 mais augmenté à 400 par le rectorat en 2015. Aucun dispositif de mise à niveau n'est mentionné dans le dossier (dispositif d'aide à la réussite, tutorat). On peut noter le taux de passage en L2 (environ 50 %), conforme à ce qui peut être observé sur les licences généralistes.</p> <p>Le dossier souffre d'un manque de données sur les caractéristiques du recrutement (proportions de Bac S, ES...), sur les procédures de validation des acquis, sur les passerelles éventuelles (un accès au concours de l'Ecole Normale Supérieure est simplement mentionné).</p> <p>Des liens avec l'Institut de formation de masso-kinésithérapie (IRFMK) et l'Institut de Psychomotricité d'Orléans existent. Toutefois, le nombre d'étudiants qui peuvent intégrer ces instituts, de même que les modalités d'entrée, ne sont pas précisés.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La totalité des enseignements est réalisée en présentiel. Il existe des TD mais le dossier n'indique pas de TP. Les apprentissages transversaux sont nombreux : capacités d'analyse, travail en autonomie, maîtrise de l'outil informatique, de la langue française, de la communication professionnelle en anglais, connaître et respecter les principes d'éthique et de déontologie.</p> <p>Il est également possible de suivre la formation en tant que stagiaire de formation continue. Le diplôme peut également être obtenu par validation des acquis de l'expérience. En revanche, les effectifs de ces deux catégories ne sont pas précisés.</p> <p>Les documents d'enseignements ainsi que des liens vers des compléments de cours sont, de façon classique, disponibles en ligne (via l'environnement numérique de travail).</p> <p>Tous les étudiants bénéficient de 32 heures de technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) et les étudiants du parcours MdS ont 8 heures supplémentaires de TICE en S5. L'absence de renseignements sur le contenu des TICE ne permet pas d'apprécier si les enseignements se restreignent à l'usage/initiation de la bureautique. Les enseignements de TICE gagneraient à être accrus.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Bien qu'il soit mentionné qu'en licence de façon générale, les examens prennent plusieurs formes orales, sur table, contrôle continu, et contrôle terminal, réalisation de dossiers, parfois en équipes, il n'y a pas de précisions sur les modalités d'examen. Est mentionnée une compensation avec la règle du maximum sans plus de précisions.</p> <p>Du fait de la hausse des effectifs, il est souligné dans le dossier que plusieurs contrôles continus sont impossibles à réaliser à cause du volume de corrections qu'ils entraînent. En outre, il est mentionné que les contrôles continus amputent les heures de cours. Une suggestion serait d'évaluer en contrôle continu en dehors des heures de cours. Le recours aux questionnaires à choix multiples peut être envisagé pour ces effectifs importants, si l'objectif du contrôle continu est de permettre à l'étudiant de se confronter à une autoévaluation de ses connaissances.</p> <p>Chaque semestre est constitué d'UE affectées d'ECTS, et d'un coefficient variant dans un ratio de un à cinq. Des UE sont proposées au choix au S2.</p> <p>Les jurys d'examen sont constitués des membres de l'équipe de formation. Est mentionné, une analyse statistique des résultats en 1^{ère} session (S1), principalement, sans que soit précisé l'objectif de cette analyse, qui est de fait, limitée.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les compétences technologiques, techniques, préprofessionnelles et transverses à acquérir sont clairement identifiées et détaillées. En revanche, le supplément au diplôme n'est pas présent dans le dossier d'autoévaluation.</p> <p>L'évaluation est essentiellement effectuée lors de la réalisation du mémoire de licence à la fin de la L3. L'articulation avec le milieu professionnel est présente puisqu'un tuteur professionnel est présent au moment du jury. Son rôle et son poids dans l'évaluation du stage ne sont cependant pas spécifiés, ni si ce dispositif concerne tous les mémoires de stage de L3.</p> <p>Aucun autre dispositif n'est indiqué en L1, L2 et L3 (S5). Le suivi des étudiants est réduit et constitue un point faible. Le dossier ne fait pas non plus mention de modalités de suivi des compétences.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le nombre d'étudiants en poursuite d'études sur les années 2011 à 2015 est de 62 à 91. Le taux de poursuites d'études par parcours n'est pas donné mais sur la base du nombre d'étudiants poursuivant en master, on peut calculer un taux de poursuites d'études allant de 20 % à 80 % selon les parcours. Certains de ces taux sont faibles, voire très faibles pour une licence classique.</p>

Le devenir des étudiants ne fait pas l'objet d'enquêtes. Il conviendrait de mettre en place ce genre d'enquêtes afin de connaître précisément le taux de poursuites d'études mais également, la qualité de d'insertion professionnelle des diplômés. En effet, une licence STAPS permet habituellement à de nombreux diplômés de s'insérer directement dans la vie active, après la L3, voire après la L2.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le conseil de perfectionnement et les procédures d'autoévaluation sont perfectibles au regard du dossier transmis qui présente de multiples lacunes et informations incomplètes. Par exemple, l'existence d'un conseil de perfectionnement n'est pas mentionnée. Il n'existe pas non plus de procédure systématique d'évaluation de la formation par les étudiants. Une telle procédure devrait être mise en place afin d'identifier les points à améliorer, plus particulièrement au regard du nombre accru de vacataires recrutés et de l'absence de suivi au niveau des enseignements tant sur leur contenu que sur les modalités d'évaluation. Il est mentionné dans le dossier une difficulté à donner de la cohérence pédagogique entre les enseignements de tronc commun et ceux de spécialité, mais le dossier ne fournit pas d'éléments afin de comprendre comment les différents responsables, envisagent de la résoudre.

L'évaluation de la charge d'enseignement est présentée à partir de données de 2012. Des données récentes auraient été utiles en raison du pic d'effectif de 2014 en L1 (558 étudiants).

Par ailleurs, la figure 4 présentée dans le dossier possède une légende correspondant à la figure 3 et il n'y a pas de figure 1 et 2 (seulement la légende). Ces données auraient été utiles pour comprendre la structuration de la licence et l'importance des flux.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Des partenariats nombreux permettant des lieux de stage de la L1 à la L3.
- La délivrance de cartes professionnelles.

Points faibles :

- Les importantes lacunes du dossier qui empêchent d'évaluer pleinement le fonctionnement de la licence. On souligne notamment le pilotage de la formation en termes d'organisation et de cohérence pédagogique, les enquêtes permettant d'apprécier l'insertion professionnelle, le suivi de l'acquisition des compétences et des diplômés, le conseil de perfectionnement, les relations internationales, l'adossement à la recherche, l'évaluation des étudiants, les passerelles, la durée des stages, le nombre de cartes professionnelles délivrées, ...
- Le manque d'intervenants extérieurs professionnels pour les formations délivrant des cartes professionnelles.

Avis global et recommandations :

La licence STAPS de l'Université d'Orléans est attractive et reflète les données nationales. Cette licence a sa place du fait de sa position géographique éloignée d'autres licences STAPS. Les points faibles liés aux lacunes du dossier constituent une marque de faiblesse dans le processus d'autoévaluation. De fait, les nombreux manques relevés dans le dossier ne permettent pas d'apprécier la qualité de la formation et suggèrent que le pilotage de la formation devrait être amélioré. Des solutions internes doivent être mises en place pour que l'ensemble de l'équipe pédagogique puisse se saisir des données non renseignées afin d'améliorer le cursus de formation, d'autant plus que l'articulation Licence-Master locale est déficiente. Sans forcément réduire l'offre de formation, des simplifications dans les évaluations et des mutualisations de cours peuvent être envisagées afin que les conséquences de l'afflux d'étudiants puissent être maîtrisées.

La nomination d'un responsable de L1 est suggérée afin de venir en appui de l'équipe de formation.

Par ailleurs, la professionnalisation, déjà bien construite du fait des nombreux stages proposés aux étudiants avec des structures locales en appui, devrait être renforcée par des interventions plus nombreuses de professionnels dans les enseignements.

Observations de l'établissement



Pas d'observation pour la mention

Fait à Orléans, le 1^{er} juin 2017

Le Président

Ary Bruand